

3.1 ANNEXE «A»

Barème des frais aux utilisateurs

ANNÉE 2023

TAUX ANNUEL DE BASE :

470,00 \$

RÉSIDENTIEL

Résidence privée		470,00 \$
Résidence (eau seulement = 85%)	85% du taux de base	399,50 \$
Appartement (chaque unité)		470,00 \$
Garderie		470,00 \$
Maison de pension (par pensionnaire, 5 et moins)	20% du taux de base	94,00 \$
Piscine	12,5% du taux de base	58,75 \$
Autres activités à domicile *	50% du taux de base	235,00 \$

* Les activités à domicile permises sont détaillées à l'article 3.7 de l'arrêté de zonage n° 27-2018

COMMERCIAL

▪ Commerce :

Commerce (chaque unité)		470,00 \$
Commerce (eau seulement = 85%)	85% du taux de base	399,50 \$
Commerce avec toilettes publiques	2 fois le taux de base	940,00 \$
Commerce à grande surface	2 fois le taux de base	940,00 \$
Commerce avec service commun	50% du taux de base	235,00 \$

▪ Restauration, hôtellerie et foyer de 6 pensionnaires et plus :

Cuisine		470,00 \$
Salle à manger		470,00 \$
Lounge / bar		470,00 \$
Buanderie		470,00 \$
Chambre avec services	25% du taux de base	117,50 \$
Chambre avec services commun	20% du taux de base	94,00 \$
Piscine intérieure	37,5% du taux de base	176,25 \$

▪ Garage :

Mécanique		470,00 \$
Débosselage	1,5 fois le taux de base	705,00 \$
Lave-auto à pression	2 fois le taux de base	940,00 \$
Service de lavage de voiture	2 fois le taux de base	940,00 \$

INDUSTRIEL

Industrie	2 fois le taux de base	940,00 \$
Office moulin	2 fois le taux de base	940,00 \$
Usine (moulin)	10 fois le taux de base	4 700,00 \$
Atelier de réparation de machineries lourdes	2 fois le taux de base	940,00 \$

INSTITUTIONNEL

Institution bancaire	2 fois le taux de base	940,00 \$
Commission scolaire (par personne)	10% du taux de base	47,00 \$
Édifice gouvernemental	2 fois le taux de base	940,00 \$

CAS PARTICULIER (taux arrondi)

Terrain de camping - avec services d'eau et d'égout	25% du taux de base	9,80 \$ / mois
Terrain de camping - avec service d'eau seulement (85%)	25% du taux de base x 85%	8,30 \$ / mois
Terrain de camping - avec services commun	20% du taux de base	7,85 \$ / mois
Cantine saisonnière	1 fois le taux de base	39,17 \$ / mois
Cantine saisonnière avec toilettes publiques	2 fois le taux de base	78,33 \$ / mois

Calcul utilisé pour déterminer le taux par mois ou par jour :

- ↳ **Par MOIS :** # d'unité x Taux en vigueur ÷ 12 mois
- ↳ **Par JOUR :** # d'unité x Taux en vigueur ÷ 365 jours

BRANCHEMENT - Installation de nouveaux services municipaux

Excavation : 1 007,00 \$

Montant de base déterminé pour le branchement d'un ou de plusieurs services, sans tenir compte des travaux de plomberie. Ce montant inclut 2 préposés, un opérateur et une rétrocaveuse pour une période de 4 heures, plus 2 voyages de gravier.

Manutention de matériaux et travaux : 191,75 \$

Montant additionnel ajouté au montant de base pour chaque branchement (eau potable, égouts sanitaires et égouts pluviaux). Ce montant inclut 2 préposés, un opérateur et une rétrocaveuse pour une période d'une heure.

1^{er} service - Eau potable :

Service de ¾" 672,15 \$
 Service de 1" 981,02 \$
 Service de 1½" 1 703,52 \$
 Service de 2" 2 111,26 \$

2^e service - Égout sanitaire :

Service de 4" 300,85 \$
 Service de 6" 704,41 \$

3^e service - Égout pluvial :

Service de 4" 216,78 \$
 Service de 6" 365,48 \$

★ **Réduction accordée seulement aux branchements effectués à l'intérieur des limites municipales** 1 172,03 \$

*Exemple de calcul concernant un branchement **résidentiel** incluant les trois services municipaux :*

Prix de base pour excavation	1 007,00 \$
Travaux de branchement (181.75\$ pour chaque service)	575,25 \$
Service pour l'eau potable de ¾"	672,15 \$
Service d'égout sanitaire de 4"	300,85 \$
Service d'égout pluvial de 4"	216,78 \$
Total	2 772,03 \$
★ Moins la réduction accordée par la municipalité	1 172,03 \$
Frais de branchement exigé	1 600,00 \$

N.B. Les montants de base sont déterminés selon les couts du marché en vigueur en 2021.

AUTRES

▪ **Frais d'ouverture :** 50,00 \$

Pour toutes ouvertures ou réouvertures du service d'eau (valve)

▪ **Certificat d'attestation :** 40,00 \$

▪ **Vente d'eau pour piscine ou autre :** Facturation minimale de 50.00\$
 ou
 3,11 \$ / 1000 litres
 ou
 14,16 \$ / 1000 gallons

Veillez prendre en note que tous ces tarifs ne sont pas assujettis à la taxe.